

# Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2017/0901(NLE)
Procédure terminée	
Conseil de résolution unique: renouvellement du mandat de la présidente	
Sujet 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	 <a href="#">GUALTIERI Roberto</a>	29/11/2017
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Ressources humaines et sécurité</a>	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
29/11/2017	Publication de la proposition législative	<a href="#">N8-0092/2017</a>	
04/12/2017	Vote en commission		
07/12/2017	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0393/2017</a>	Résumé
11/12/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/12/2017	Résultat du vote au parlement		
12/12/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0486/2017</a>	Résumé
18/12/2017	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/2017	Fin de la procédure au Parlement		
23/12/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0901(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/11720

## Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">N8-0092/2017</a>	30/11/2017	EC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0393/2017</a>	07/12/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0486/2017</a>	12/12/2017	EP	Résumé

## Acte final

[Décision 2017/2437](#)  
[JO L 344 23.12.2017, p. 0038](#) Résumé

## Conseil de résolution unique: renouvellement du mandat de la présidente

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Roberto GUALTIERI (PPE, IT) sur la proposition de la Commission de renouveler le mandat de la présidente du Conseil de résolution unique (CRU).

La proposition de renouvellement du mandat de dElke König en tant que présidente du CRU a été présentée le 29 novembre 2017 conformément au [règlement \(UE\) n° 806/2014](#) du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, et modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010.

La commission parlementaire compétente a recommandé que le Parlement approuve la proposition de la Commission de renouveler le mandat d'Elke König en tant que présidente du CRU.

Pour rappel, le Conseil a nommé Elke König présidente du Conseil de résolution unique (CRU) pour un mandat de trois ans à compter du 23 décembre 2014. Le règlement (UE) n° 806/2014 prévoit que le mandat du premier président du CRU peut être renouvelé une fois pour une durée de cinq ans.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a évalué les qualifications de la candidate proposée et a ensuite procédé à son audition le 4 décembre 2017.

## Conseil de résolution unique: renouvellement du mandat de la présidente

Le Parlement européen a adopté par 480 voix pour, 121 contre et 47 abstentions, décidé d'approuver la proposition de la Commission de renouveler le mandat d'Elke König en tant que présidente du Conseil de résolution unique (CRU).

Pour rappel, le Conseil a nommé Elke König présidente du Conseil de résolution unique (CRU) pour un mandat de trois ans à compter du 23 décembre 2014. Le [règlement \(UE\) n° 806/2014](#) du Parlement européen et du Conseil prévoit que le mandat du premier président du CRU peut être renouvelé une fois pour une durée de cinq ans.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a évalué les qualifications de la candidate proposée et a ensuite procédé à son audition le 4 décembre 2017.

## Conseil de résolution unique: renouvellement du mandat de la présidente

OBJECTIF: renouveler le mandat du président du Conseil de résolution unique.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision d'exécution (UE) 2017/2437 du Conseil renouvelant le mandat du président du Conseil de résolution unique.

CONTENU: le Conseil a décidé de renouveler le mandat de Mme Elke KÖNIG, président du Conseil de résolution unique (CRU), pour une période de cinq ans à compter du 23 décembre 2017.

Le 29 novembre 2017, la Commission a soumis au Parlement européen une proposition pour le renouvellement du mandat de Mme Elke KÖNIG en tant que présidente du CRU, conformément au [règlement \(UE\) n° 806/2014](#) du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, et modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010. Le Parlement européen a approuvé cette proposition le 12 décembre 2017.

Le règlement (UE) n° 806/2014 prévoit que le mandat du premier président du CRU peut être renouvelé une fois pour une durée de cinq ans.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 23.12.2017.